Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/01/2026 - 400 - 2004 B 03839 - 477 952 717 - ABOULFADAM

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

400

DGFiP N° 2065 2025
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2024 Et clos le 31/12/2024

- 7 JAN. 2026

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ]
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre [ ]
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case [ ]

A IDENTIFICATION ABOULFADAM

Désignation, SIRET, Adresse de la société : 65 RUE DE STRASBOURG
93200 SAINT DENIS
47795271700015

Adresse du siege social

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

B ACTIVITE

Activités exercées : ALIMENTATION GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION *(cf. page 4)*

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15% : 5 738

Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérés (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles *art. 44 sexies* [ ] | Jeunes entreprises innovantes [ ] | Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur [ ] | Zone de développement prioritaire *Art.44 septdecies* [ ]

France Ruralités Revitalisation FRR Art 44 quindecies A [ ] | Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies [ ] | Zone de restructuration de la défense *Art.44 terdecies* [ ]

Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ] | Bassins urbains à dynamiser (BUD) *art.44 sexdecies* [ ] | Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [ ] | Autres dispositifs [ ]

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies [ ] | Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré | PV exonérées relevant du taux à 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif *(art.244 quater W du CGI) (cocher la case)* [ ]

D - IMPUTATIONS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impot representatif de l'impot de cet etat, territoire ou collectivite.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON | Si oui, indication du logiciel utilisé :

ECF : [ ] Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CAB ARC FIDUCIAIRE 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES FR	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
N° d'agrément du CGA : CGA [ ] Viseur Conventionné [ ]	Date : 30/12/2025 Lieu : SAINT DENIS Qualité et nom du signataire : M. Jamaa ABOULFADAM GERANT

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 *Bis* 2025

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : ABOULFADAM 31/12/2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ❽		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants.	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des Impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

DGFiP N° 2065 *Bis* **2025**

Désignation de l'entreprise ABOULFADAM

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2024

K — DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts).

① **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A **2025**

Désignation de l'entreprise 'ABOULFADAM — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise 65 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT DENIS

Numéro SIRET * 47795271700015

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2024

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	91 000	012	91 000
		Autres *	014	6 114	016 6 114	
	Immobilisations corporelles *		028	84 006	030 39 779	44 226
	Immobilisations financières * (1)		040	3 750	042	3 750
		Total I (5)	044	184 870	048 45 894	138 976
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	87 545	062	87 545
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	493	070	493
		Autres * (3)	072	-2 304	074	-2 304
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	35 807	086	35 807
	Charges constatées d'avance *		092	134	094	134
		Total II	096	121 676	098	121 676
		Total général (I + II)	110	306 547	112 45 894	260 653

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	97 186
	Résultat de l'exercice	136	4 877
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	109 064
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	28 780
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés * 169	166	102 277
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : 3 839)	172	18 351
	Comptes courants d'associés	173	2 179
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	151 589
	Total général (I + II + III)	180	260 653

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©Logiciel MTAE

(2) COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) | DGFiP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise ABOULFADAM — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	605 843
	Production vendue : Biens			215	214	
	Production vendue : Services			217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	3
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	605 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	473 051
	Variation de stock (marchandises)*				236	-8 433
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 906
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 194 - immobilier :)			242	55 685
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	244	3 237
	Rémunérations du personnel*				250	71 095
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 874
	Dotations aux amortissements*:	(dont amortissement du fonds de commerces :)			254	7 811
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	3
	Autres charges	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
			Total des charges d'exploitation (II)		264	611 233
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-5 387
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	966
				Produits exceptionnels (IV)	290	11 905
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)		347	300	- 186
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		348		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	861
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	4 877
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	314	4 877
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324		861
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quindecies A	181	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement priori.	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles : - art.39 decies		655		
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles : - art.39 decies A		643		
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles : - art.39 decies B		645		
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles : - art.39 decies C		647		
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles : - art.39 decies D		648		
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles : - Simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles : - art.39 decies F .		990		
	Dont divers	Déduction Exceptionnelles : - art.39 decies G		649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	5 738
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables: *		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	5 738

©Logiciel MTAE

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABOULFADAM

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 91 000	402	404	406 91 000	
	Autres	410 6 114	412	414	416 6 114	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 6 609	442	444	446 6 609	
	Installations générales agencements divers	450 57 956	452 12 998	454	456 70 954	
	Matériel de transport	460 5 366	462	464	466 5 366	
	Autres immobilisations corporelles	470 1 075	472	474	476 1 075	
Immobilisations financières		480 3 750	482	484	486 3 750	
TOTAL		490 171 872	492 12 998	494	496 184 870	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres Immobilisations incorporelles		500 6 114	502	504	506 6 114
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 2 116	532 1 075	534	536 3 191
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 23 698	542 6 634	544	546 30 332
	Matériel de transport	550 5 366	552	554	556 5 366
	Autres immobilisations corporelles	560 786	562 102	564	566 889
TOTAL		570 38 082	572 7 811	574	576 45 894

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 ; 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

©Logiciel MTAE

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise : ABOULFADAM — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	35 748
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	28 424
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©LogicielMTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABOULFADAM

Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	4
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	605 843
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	605 843

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	8 433
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	8 436

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	481 941
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	19 348
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	29 353
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	530 646

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3	137	83 632

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE *(à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)*. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°1329-AC et 1329-DEF	117	83 632

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE *(Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)*	022	605 843
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence du	au	
Date de cessation	186	

©Logiciel MTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD *(§ Répartition des salariés)* et dans la notice n°2033–NOT-SD *(§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs)*.

SARL " ABOULFADAM "

Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 €
Siège social : 65 Rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis
R.C.S BOBIGNY B

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 4877 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice, notre chiffre d'affaires H.T. s'élève donc à : 605 843 €
Le montant des salaires s'élève à 71 095 €
Les charges d'exploitation se sont élevées à 611 233 € soit un résultat d'exploitation déficitaire de -5387 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 4877 €.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2025.

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance.

2- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 4877 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 4877 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le gérant

SARL " ABOULFADAM "

Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 €
Siège social : 65 Rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis
R.C.S BOBIGNY B 477 952 717

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente Juin, à dix huit heures, les associés de la société, «ABOULFADAM», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur ABOULFADAM Jamaa, gérant associé, présent et acceptant

Le président constate qu'est présent en dehors de lui titulaire de 50 parts :

Monsieur ABOULFADAM Brahim, titulaire de 50 parts. Que le total des parts présentes est de 100 parts.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,

- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,

- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,

- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.

- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2024 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 4877 € de la façon suivante :

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 4877 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur ABOULFADAM Jamaa

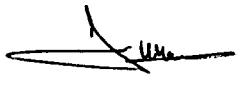

Monsieur ABOULFADAM Brahim

